

Vie politique vaudoise

Le premier municipal sourd de Suisse siège à Rances

Vincent Guyon, fraîchement élu à l'Exécutif du village nord vaudois, a pris ses fonctions depuis quelques semaines. Sa codeuse l'accompagne à toutes les séances.

Sébastien Galliker

Depuis quelques jours, la table de la Municipalité de la commune de Rances, village de 500 habitants dans le Nord vaudois, s'est agrandie. Pas seulement pour permettre aux élus de lutter contre une éventuelle propagation de la pandémie de coronavirus en maintenant les distances, mais surtout pour faire place au premier municipal sourd du pays, de même qu'à une de ses deux codeuses-interprètes. Élu fin juin, Vincent Guyon fait office d'exemple pour ses pairs.

«J'aime la politique et je vis au village depuis vingt-deux ans. J'avais envie de m'investir et de m'intégrer davantage depuis longtemps mais mon handicap me retenait, jusqu'à ce que j'aie taper à la porte du président du Conseil général. Après avoir pris contact avec le préfet, il m'a encouragé à me lancer», raconte ce père d'un enfant de 12 ans, qui s'était alors présenté sans illusion. Ce qui ne l'a pas empêché de terminer en tête du scrutin, récoltant 95 suffrages.

«Faire partie du système»

«Quoi de mieux pour défendre sa cause que de faire partie du système? Vincent est un exemple car, même dans les législatifs, les sourds sont très peu présents. Nous avons entendu parler de quelques élus au sein de mairies en France mais, en Suisse, c'est une première dans un Exécutif à notre connaissance», commente Sandrine Burger, porte-parole de la Fédération suisse des sourds. Une première qui nécessite forcément des ajustements.

Assermenté depuis moins de deux mois, le municipal de 48 ans dit surtout suivre les débats, tenter de comprendre le fonctionnement du collège et enregistrer les choses. «C'est normal. Intégrer une Municipalité est un apprentissage pour tout nouvel élu. Il faut en général à peu près deux ans pour reprendre l'historique des dossiers», le rassure Valérie Cottens, devenue syndique lors des récentes joutes électorales complémentaires. Vincent Guyon s'occupera notamment des routes, de l'eau, de la Protection civile et des pompiers.

Près de la syndique

Mais l'arrivée autour de la table municipale de cet employé de commerce en recherche d'emploi a déjà entraîné son lot d'adaptations pour les édiles. Physiques d'abord, puisque pour une question de meilleure compréhension des débats, cet enfant du Nord vaudois doit s'asseoir le plus près possible de la syndique, qui mène les débats, et si possible au centre des intervenants.

Également assermentée, sa codeuse prend place en face du nouveau municipal. «Nous devons aussi apprendre à ne pas parler trop vite, à bien articuler et surtout éviter de parler tous en même temps. Et franchement, cela apaise les débats», sourit Valérie Cottens.



Isabelle Langer Bossy (à g.), codeuse-interprète, accompagne le municipal Vincent Guyon aux réunions. Tous deux ici avec la syndique Valérie Cottens. JEAN-PAUL GUINARD

«J'avais envie de m'investir et de m'intégrer davantage depuis longtemps mais mon handicap me retenait»

Vincent Guyon, municipal à Rances

Si Vincent Guyon s'est posé des questions quant à sa faculté d'intégrer la Municipalité, les élus se sont interrogés en sens inverse. «Mais nous ne devons nous adapter que lors des séances ou de courts moments, alors que lui vit en permanence avec son handicap. Et, à l'usage, on remarque qu'avec son interprète, cela peut très bien fonctionner.»

Un vocabulaire nouveau

Prise en charge par l'assurance invalidité (*lire Pénicadré*), Isabelle Langer Bossy - qui se partage le poste avec Sylviane Chamot - est plutôt habituée à coder pour des enfants malentendants, afin qu'ils puissent suivre une scolarité stan-

dard. «Mon travail est de rendre visible ce qui se dit autour de la table en synchronisation avec les lèvres. Mais, de toute manière, notre code déontologique nous impose le secret professionnel», décrit l'interprète, qui se partagera les rendez-vous de Vincent avec sa collègue. Cela signifie les séances de Municipalité, mais aussi celles du Conseil général ou des assemblées intercommunales.

Selon le souhait des autres municipaux, toutes deux ont dû prêter serment, garantissant ainsi le secret des débats. «Cela m'a fait prendre conscience du rôle important de la Municipalité», souligne la codeuse, qui découvre également de nouveaux mots grâce à ce

mandat. Récemment, il a ainsi fallu coder le terme «surface d'assolement», pour désigner ces bonnes terres cultivables qu'il s'agit de préserver dans l'établissement des plans d'affectation. «Je ne le connaissais pas non plus et j'ai dû aller voir sa définition ensuite dans mon dictionnaire», raconte le nouvel arrivé.

Candidat en 2021

Pour faciliter le travail de Vincent Guyon, l'administration a aussi pris soin d'annoncer aux diverses associations intercommunales dont Rances est membre qu'il est préférable de communiquer avec lui par message ou mail. «La première semaine, j'ai reçu un télé-

phone auquel j'ai été bien emprunté pour répondre», sourit celui qui officie aussi comme curateur.

À n'en pas douter, le premier municipal sourd de Suisse devra encore franchir d'autres obstacles dans sa fonction. Pas de quoi effrayer ce Franco-Suisse né en Afrique, qui envisage déjà de briguer un nouveau mandat lors des prochaines élections communales de mars 2021. Grand amateur de basket, l'élu vise aussi la présidence de la Fédération sportive suisse des sourds. Plus tard, pourquoi pas, il se verrait bien aussi défendre la cause des malentendants dans les travées du Grand Conseil.

Tu signes ou tu codes

● Avec ses interprètes, Vincent Guyon communique en langue parlée complétée (LPC) au sein de la Municipalité de Rances. Rien à voir donc avec la langue des signes française (LSF), utilisée notamment pour la traduction d'interventions officielles à la télévision. Dès les années 80, à la renaissance de la langue des signes après un siècle d'interdiction, les adeptes de ces deux camps étaient souvent opposés. La LSF se profile plutôt comme un langage complet, avec son lexique et sa syntaxe, sa culture et sa dimension identitaire. La LPC est plutôt un outil d'intégration qui complète le langage usuel,

en phonétique. Cinq positions des mains sur le visage permettent de coder les sons voyelles et huit clés des doigts sont utilisées pour les sons consonnes, comme aide à la lecture labiale. Une technique qui peut donc s'utiliser pour le français, mais aussi pour traduire d'autres langues. Si la Fédération suisse des sourds défend plutôt la langue des signes, sa porte-parole Sandrine Burger note que les deux courants se sont désormais rapprochés: «Le but est d'intégrer les sourds dans la société et, en cela, ils utilisent souvent les deux langues, en fonction des situations auxquelles ils sont confrontés.» S.G.

Qui paie les frais d'interprète

L'élection de Vincent Guyon à la Municipalité de Rances et ses frais d'interprète coûteront-ils quelque chose à la Commune? En principe, ce ne sera pas le cas, les frais de sa codeuse LPC étant pris en charge par l'assurance invalidité (AI), même si la fonction de municipal n'est pas un métier. L'AI plafonne toutefois son aide à une fois et demie le montant minimal ordinaire de la rente de vieillesse, soit 1775 francs par mois. De surcroît, le remboursement ne doit pas dépasser le revenu mensuel de l'activité lucrative de l'assuré. Si ce montant maximal est atteint, la codeuse-interprète ne sera donc payée que pour quinze périodes de travail selon le tarif horaire

facturé par la Fondation A Capella, selon une convention avec l'AI. Sachant que les séances de Municipalité utiliseront près de dix périodes chaque mois, il est probable que la limite sera dépassée plusieurs mois de l'année. Employeur d'Isabelle Langer Bossy et de Sylviane Chamot, A Capella a décidé de prendre en charge les frais d'interprète de Vincent Guyon dès ses premiers pas de municipal. «Nous devons veiller à utiliser au mieux les montants à disposition en analysant ses besoins en fonction de chaque type de séances», commente Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général d'A Capella.

Que se passera-t-il pour le nouvel élu si son quota est atteint dès le 20 du mois? Devra-t-il cesser ses activités municipales jusqu'au mois suivant? «Il faudra rechercher d'autres sources de financement», répond le directeur. À sa connaissance, l'Office AI du canton n'a jamais dérogé à la ligne fixée pour des interprètes en milieu professionnel. Cet engagement en faveur de la démocratie de milice étant une première, un assouplissement pourrait-il être envisageable? La loi sur l'égalité pour les handicapés stipule qu'il y a inégalité dans l'accès à une prestation lorsque cet accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées». S.G.